

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0552701
400254715

Le 9 septembre 2005

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 4 août 2005 et signée par M. André Ouellet, ing, concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle était annexé :
 - formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. André Ouellet, ing. le 4 août 2005, 8 pages et 4 annexes.

Le présent certificat d'autorisation est délivré sur la base de l'information contenue au formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. André Ouellet, ing., en date du 4 août 2005.

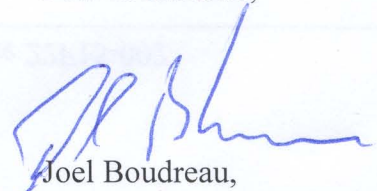
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JB/JB/kb



Joel Boudreau,
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord par
intérim